

# RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

SPW | Éditions



Wallonie

Service public de Wallonie

## Table des matières

■	Introduction .....	3
■	Marché public de services ayant pour objet la confection et la livraison de repas s'inscrivant dans une démarche d'alimentation durable dans les écoles communales et les plaines de vacances .....	5
■	Marché public de services relatif à la préparation des repas s'inscrivant dans une démarche d'alimentation saine et durable pour les occupants du complexe des classes de forêt .....	9
■	Marché public pour l'acquisition de denrées alimentaires destinées à la préparation de repas s'inscrivant dans une démarche d'alimentation durable pour la crèche communale « Ile aux Trésors » .....	13
■	Marché public de conception, réalisation et financement d'une installation de chauffage biomasse.....	15
■	Marché stock de potelets de signalisation en bois durable .....	17
■	Marché public de collecte et valorisation des déchets .....	19
■	Marché public de conception et réalisation d'un système de transport intelligent (STI) .....	23
■	Marché public de travaux - Construction d'un bâtiment de bureau administratif (rez+ 5 étages) .....	25

## Introduction

### Prix wallon du marché public le plus responsable

Le 20 septembre 2018 a eu lieu la première édition du Prix wallon du marché public le plus responsable. Ce prix a pour vocation de récompenser et de mettre à l'honneur les pouvoirs adjudicateurs qui ont adopté une démarche d'achats publics responsables, et ainsi de créer une émulation auprès des organisations publiques.

À l'occasion de cette première édition, le jury avait nommé 11 projets dont 4 ont reçu un prix. Ceux-ci sont repris dans ce recueil. Les marchés illustrés n'engagent aucunement le Service Public de Wallonie. Le contenu des cahiers des charges n'a pas fait l'objet d'une validation juridique.

### C'est quoi un achat public responsable ?

Un achat public responsable (ou durable) est un achat, effectué par un pouvoir public qui intègre des préoccupations non seulement économiques (« payer le moins cher »), mais aussi sociales, éthiques et environnementales. Il s'agit de penser autrement la consommation publique, en tenant compte du besoin fonctionnel, de l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes et du cycle de vie du produit ou de la prestation.

L'objectif est d'utiliser la consommation publique comme levier pour contribuer à relever de grands défis sociétaux : la réduction du chômage, la réduction de la pollution, la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre le dumping social, etc. Les acheteurs maximisent ainsi l'impact de chaque euro d'argent public dépensé.

### Outils à la disposition des pouvoirs adjudicateurs

La Wallonie s'est engagée depuis plusieurs années à promouvoir des achats plus responsables sur les plans économique, social, éthique et environnemental notamment en adoptant un deuxième Plan d'actions achats publics responsables en 2017.

Dans ce cadre-là, la Région wallonne met à disposition des pouvoirs adjudicateurs une série d'outils.

#### 1. Des outils transversaux

- **Un helpdesk** marchespublics.responsables@spw.wallonie.be que vous pouvez contacter à tout moment de la procédure de vos marchés publics afin d'obtenir des conseils personnalisés ;

- **Une note de cadrage** juridique qui synthétise l'ensemble des possibilités juridiques relatives à l'insertion des clauses éthiques, environnementales et sociales ;

- **Un guide des prix anormalement bas** qui propose une méthodologie de gestion du processus de vérification des prix au stade de l'attribution du marché, ainsi que divers conseils et outils visant à faciliter cette gestion. Il concerne tous les secteurs, tous les types de marchés (travaux, fournitures et services) et tous les modes de passation y compris les procédures avec négociation ;

- **Une charte pour des achats publics responsables** qui permet aux pouvoirs publics de s'engager dans une démarche d'amélioration continue en faveur des achats publics responsables ;

- **Un réseau des acheteurs publics responsables** qui vous permet d'échanger ainsi que de découvrir les bonnes pratiques en matière d'achats publics responsables.

#### 2. Des outils thématiques - travaux

- **3 guides spécifiques pour l'insertion de clauses sociales** : le guide clause sociale flexible, le guide clause sociale de formation et le guide réservation de marché. Il existe également des facilitateurs clauses sociales pour vous aider ;

- **Un guide anti-dumping** qui vous aide à lutter contre le dumping social dans vos marchés de travaux ;

- Un guide de clauses environnementales et éthiques relatives aux **pierres naturelles**.

#### 3. Des outils thématiques - services et fournitures

- Des clauses types pour les marchés **alimentaires** sont en cours de rédaction ;

- Un outil pour les espaces verts est en développement.

#### 4. Des outils thématiques - accès des PME

- Le guide des marchés publics à destination des PME ;

- Un Helpdesk à destination des PME.

Tous ces outils sont disponibles sur le portail des marchés publics et sur le site du développement durable en Wallonie. L'Union européenne développe également des critères environnementaux pour certaines catégories de produits et services disponibles sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/environment/gpp/eu\\_gpp\\_criteria\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/gpp/eu_gpp_criteria_en.htm)



# MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES AYANT POUR OBJET LA CONFECTION ET LA LIVRAISON DE REPAS S'INSCRIVANT DANS UNE DÉMARCHE D'ALIMENTATION DURABLE DANS LES ÉCOLES COMMUNALES ET LES PLAINES DE VACANCES

Lauréat du  
Prix wallon du  
marché public  
le plus  
responsable

Ville d'Ottignies–Louvain-la-Neuve

## Le contexte

La Ville d'Ottignies–Louvain-la-Neuve commande les repas pour neuf implantations d'écoles communales situées sur son territoire. Cela correspond aujourd'hui à une moyenne de 700 repas servis chaque jour, dont 675 repas chauds.

Dès 2010, la Ville d'Ottignies–Louvain-la-Neuve a souhaité mettre en œuvre une politique d'achats permettant de fournir aux enfants de ses écoles une alimentation saine et durable. Au fur et à mesure, ils ont amélioré leurs cahiers spéciaux des charges (CSC) afin d'arriver au marché actuel couvrant la période de 2018-2022. Pour la réalisation de ce dernier, ils ont également consulté les parents quant à leur intérêt pour le passage à deux repas hebdomadaires à base de protéines végétales.

## Les objectifs du marché

La Ville d'Ottignies–Louvain-la-Neuve vise à réaliser plusieurs objectifs au travers de son marché allant de pair avec sa vision holistique d'une alimentation durable, tels que :

- conscientiser une génération grandissante à l'intérêt d'une alimentation saine et durable ;
- conscientiser également parents et le personnel scolaire ;
- contribuer à la formation de personnes éloignées de l'emploi ;
- motiver le marché en utilisant sa demande comme levier.

En résumé, au travers de repas scolaires sains et locaux, ils veulent agir en amont, en influençant le marché (production, élevage, distribution,...) et en aval, en sensibilisant les consommateurs, sur les bénéfices en matière de santé publique.

Une vision holistique de l'alimentation durable prend en compte les différents facteurs illustrés dans ce schéma. Chacune des facettes y contribue d'une façon différente.



Vision holistique de l'alimentation durable

## Les critères utilisés

L'approche et les critères utilisés par la Ville d'Ottignies–Louvain-la-Neuve ont évolué grâce à leur expérience en la matière. Les critères utilisés dans leur dernier marché public sont détaillés ci-après.

## L'objet du marché

La démarche durable de la Ville est inscrite dans l'objet du marché. Ainsi, la confection des repas est précisée comme étant voulu saine et durable. La Ville définit l'alimentation durable comme une branche du développement durable; ce dernier est défini comme suit « le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (rapport Brundtland 1987). Son objectif est donc d'offrir aux enfants des aliments de qualité, de saison, produits dans le respect de l'environnement et de la santé, tout en privilégiant les circuits courts.

## Les spécifications techniques

Les spécifications techniques mettent l'accent sur le développement durable notamment avec des critères spécifiques aux produits, tels que des pourcentages minimums de produits issus de l'agriculture biologique et de saison, l'utilisation de poissons issus de la pêche et de l'aquaculture durables ou liés à la formation du personnel et à l'éducation au goût des enfants.

Elles prescrivent également la mise en place d'un suivi du gaspillage alimentaire dans les écoles. Ce monitoring prend la forme de pesées journalières des retours d'assiettes et des restes de service. Ces pesées sont consignées dans des tableaux qui sont analysés par une Commission des repas. Cette méthode leur a permis de réduire drastiquement le gaspillage alimentaire en adaptant au mieux les recettes des menus proposés.

Une clause sociale oblige l'adjudicataire à former des personnes éloignées de l'emploi 500h minimums chaque année.

Enfin, l'obligation d'un contrôle externe par un organisme certifié permet de s'assurer du respect des critères du marché.

## Les critères d'attribution

Les critères d'attribution sont les suivants :

Description	Poids
Le prix	30 pts
L'élaboration d'un plan alimentaire qui intègre qualité, variété, saisonnalité, appétence et équilibre des repas, fréquence et grammages des aliments,...	20 pts
Les garanties de qualité, de fraîcheur et de continuité dans la provenance des aliments	20 pts
Les mesures prises en matière d'impact sur l'environnement, la santé et l'assistance du personnel	10 pts
Les performances en matière d'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté	10 pts
Les suggestions et implications dans l'aménagement et l'organisation des restaurants scolaires, des cuisines et du service	5 pts
Les propositions d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable et au goût	5 pts

### Pondération des critères d'attribution

La législation relative aux marchés publics permet aux pouvoirs adjudicateurs d'attribuer leurs marchés sur base du meilleur rapport qualité-prix, c'est-à-dire sur base du prix, mais en prenant également en compte des aspects qualitatifs, environnementaux et/ou sociaux liés à l'objet du marché.

Les pouvoirs adjudicateurs doivent veiller à ce que la pondération des critères d'attribution de type environnemental, social ou éthique soit suffisamment incitative. Ainsi, un prix pondéré à moins de 50 points (sur 100) permet de marquer l'importance des critères durables pour le pouvoir adjudicateur.

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent également utiliser le coût, c'est-à-dire une approche fondée sur le coût/efficacité telle que le coût du cycle de vie du produit ou du service.

## Les résultats et les impacts

Les impacts suivants ont déjà été observés :

- en terme économique : l'adjudicataire, une PME, a pu non seulement se spécialiser en alimentation durable, mais également s'accroître en termes de personnel ;
- en terme environnemental : de par son recours à la filière bio et équitable, les aliments consommés ont un impact environnemental moindre que ceux de la filière traditionnelle. La diminution du gaspillage alimentaire permet aussi de diminuer les externalités négatives du marché. De plus, un nouveau public est sensibilisé aux bénéfices apportés par une alimentation saine et durable ;
- en terme social : 4 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'une formation de commis de cuisine.

Dans son dernier cahier des charges, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a souhaité ajouter des critères liés à la dimension « circuit court » notamment pour diminuer les émissions de CO2 dues aux transports des denrées alimentaires. Ils ont également, à la suite de la consultation des parents d'élèves, doublé la fréquence des repas à base de protéines végétales pour en proposer deux par semaine.

## Les enseignements de la Ville d'Ottignies Louvain-la-Neuve

Deux enseignements essentiels à retenir :

- des pourcentages en augmentation progressive chaque année pour les denrées et produits issus de l'agriculture biologique, achetés en circuit court et de saison, permettent d'agir en amont en permettant aux producteurs et aux éleveurs de s'adapter pour répondre à la demande ;
- un contrôle externe, par un organisme indépendant, du respect des critères du marché permet de valoriser le prestataire qui fait bien son travail, mais surtout de garantir, au bénéfice de la santé des jeunes consommateurs, la qualité des produits consommés.

### Contacts

#### **Marcel Buelens**

Conseiller pédagogique - Service Enseignement de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

**Tél.: 010 43 61 91 - Email : [marcel.buelens@olln.be](mailto:marcel.buelens@olln.be)**

# MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF À LA PRÉPARATION DES REPAS S'INSCRIVANT DANS UNE DÉMARCHE D'ALIMENTATION Saine ET DURABLE POUR LES OCCUPANTS DU COMPLEXE DES CLASSES DE FORET

Province de Namur

## Le contexte

En 2009, la Cellule Environnement de la Province de Namur a été mandatée par le Collège pour initier et piloter un projet qui développe les liens entre alimentation et environnement. Le projet retenu est le développement de l'Alimentation Saine et durable (ASD) dans les écoles de l'institution.

Il est issu d'une démarche collaborative entre les administrations provinciales concernées : l'Environnement (ASTE), l'Enseignement (APEF), la Santé (ASPASC) et le Service des marchés. Dès le départ, ce groupe de travail entame une révision de tout le processus des achats des denrées alimentaires à l'aune du développement durable. Ceci implique l'adaptation progressive de l'objet du marché, des critères de sélection qualitative, des critères d'attribution, des clauses techniques, des conditions d'exécution et la révision continue des listes d'achats.

En 2012, la Province de Namur commande un bilan carbone et s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses propres activités au travers de la mise en œuvre d'actions sur des thématiques telles que l'énergie, la mobilité, etc. L'alimentation dans les cantines scolaires en fait évidemment partie également. Le bilan carbone a montré l'importance de travailler sur les repas scolaires, ceux-ci représentant le 4e poste en termes d'émissions de GES — soit environ 8 % des émissions totales. Les repas scolaires comprennent les repas des élèves pendant l'année scolaire dans les différentes écoles provinciales, mais aussi les repas des classes de forêt.

Lors de ces classes vertes, c'est-à-dire 34 semaines par an, une centaine d'enfants et une quinzaine d'adultes prennent, chaque semaine, trois repas par jour. La Province de Namur a donc décidé d'intégrer des critères environnementaux et d'alimentation saine et durable dans son marché public concernant les repas des classes de Forêt.

## Les objectifs du marché

Au travers de ce marché, la Province de Namur poursuit plusieurs objectifs simultanés :

- offrir aux enfants des aliments de qualité, de saison, produits dans le respect de l'environnement et de la santé, tout en privilégiant les circuits courts et le commerce équitable ;
- pratiquer une éducation au goût et à la santé ;
- minimiser l'empreinte écologique de la Province.

## Les critères utilisés

La cellule juridique, la cellule environnement et le Domaine provincial de Chevetogne ont travaillé main dans la main afin d'obtenir un cahier des charges ambitieux en termes de critères environnementaux, sanitaires et durables. Ceux-ci se retrouvent à différents niveaux du cahier des charges.

## L'objet du marché

La démarche durable de la Province est inscrite dans l'objet du marché. Ainsi, la préparation des repas est précisée comme étant voulu saine et durable.

## La sélection qualitative

La sélection qualitative exige du soumissionnaire de prouver sa capacité à satisfaire aux aspects environnementaux du marché que ce soit par un système de gestion environnementale, une politique environnementale ou une expérience antérieure de l'application de mesures de gestion environnementale.

## Les spécifications techniques

Les spécifications techniques mettent l'accent sur le développement durable notamment grâce aux critères suivant :

- l'intégration d'un repas végétarien par semaine ;
- l'intégration au menu au minimum une fois par semaine d'un légume oublié de saison ;
- l'eau du robinet comme boisson unique à midi et le soir ;
- les produits laitiers sont biologiques ou fournis directement par des unités de production laitière de taille réduite ;
- la viande de porc, de volaille, de bœuf et le jambon sont issus de l'agriculture biologique à concurrence de 10 % en poids (pour la viande de porc, de volaille et le jambon ce % doit évoluer pour se stabiliser à 20 % les années suivantes) ;
- les poissons et les produits de la mer sont issus de pêche ou aquaculture durable ;
- les œufs sont biologiques ;
- le pain est issu de l'agriculture biologique à concurrence de 50 % au minimum ;
- les légumineuses et les céréales sont issues de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ;
- les pommes de terre sont issues de l'agriculture biologique à concurrence de minimum 10 % la première année, 20 % la seconde année et 30 % les années suivantes ;
- 50 % minimum des légumes respectent la saisonnalité et sont issus de l'agriculture biologique à 30 % en poids au minimum la première année, pour passer à 40 % la seconde année et se stabiliser à 50 % les années suivantes ;
- les pommes, les poires et les bananes sont issues à 95 % de l'agriculture biologique (et du commerce équitable pour les bananes) ;
- 50 % minimum des fruits respectent la saisonnalité de septembre à mars inclus ;
- le cacao, chocolat à tartiner et le sucre sont issus du commerce équitable ;
- les huiles et matières grasses sont issues de l'agriculture biologique à concurrence de 50 % minimum ;
- les épices/herbes aromatiques et bouillons, roux et fonds sont issus de l'agriculture biologique (à concurrence de 20 % pour les premiers et de 10 % au minimum la première année pour les seconds pour lesquels ce % doit se stabiliser à 30 % les années suivantes) ;
- les jus de fruits, café et thé sont biologiques (et issus du commerce équitable pour les deux derniers) ;

- le sel, le poivre, le beurre, la confiture et le miel ne seront pas emballés en portion individuelle ;
- les déchets organiques font également l'objet d'un tri journalier et d'une collecte hebdomadaire par une entreprise agréé ;
- les produits d'entretien utilisés respectent l'environnement et la santé des travailleurs.

Afin de vérifier le respect des considérations environnementales, la Province de Namur s'est dotée des outils suivants :

- une commission des repas : celle-ci a pour objectifs de vérifier le respect des prescriptions du cahier spécial des charges ;
- un rapport annuel rédigé par l'adjudicataire : celui-ci reprend notamment le planning des semaines prestées et menus réalisés, la synthèse des actions de sensibilisation menées, les actions mises en place en matière d'environnement et de tri sélectif, etc. ;
- le contrôle par un organisme extérieur : l'adjudicataire se fait contrôler une fois par an à ses frais par un organisme de contrôle indépendant accrédité. Le contrôle porte sur le respect des ratios exigés en matière d'approvisionnement des produits biologiques, des labels ou équivalence exigés, et issus du commerce équitable ainsi que le pourcentage de frais et surgelés,... livrés dans les cuisines des Classes de Forêt ;
- la tenue d'un journal de bord : ce dernier est tenu par le fonctionnaire dirigeant et la responsable des classes de forêt. Il contient tous les problèmes rencontrés et les points à éventuellement revoir lors du prochain marché.

## Les critères d'attribution

Les critères d'attribution sont les suivants :

Description	Poids
Manière dont la variété – saisonnalité – éducation au goût – appétence seront abordés par le soumissionnaire	20 points
Programme de sensibilisation à l'alimentation saine et durable	15 points
Les propositions complémentaires	15 points
Proposition de décoration	10 points

Le deuxième critère a été évalué sur base des propositions de menus types pour les 4 saisons et des fiches techniques pour les repas d'une semaine remises par les soumissionnaires.

Les propositions complémentaires évaluées sont des pourcentages plus élevés de produits biologiques, fairtrade, etc.

## Les résultats et les impacts

Les impacts suivants ont déjà été observés :

- en terme économique : le budget n'a pas augmenté depuis l'évolution du marché vers un marché public durable ;
- en terme environnemental : la Province a constaté un respect relatif et progressif des critères du marché, c'est-à-dire plus de produits biologiques, plus de légumes et fruits de saison, plus de produits locaux, moins de viande, poissons labellisés durables, eau du robinet, moins de déchets d'emballages, tri et collecte des déchets organiques, produits d'entretien écologiques, etc ;

- en terme social : à l'instar des impacts environnementaux, la Province a remarqué un respect relatif et progressif des critères du marché, c'est-à-dire plus de circuits courts, et plus de produits du commerce équitable ;
- en outre, les enfants ont été et sont sensibilisés à l'ASD lors des classes vertes. Les autres impacts auprès des bénéficiaires sont difficiles à mesurer car ces derniers sont ciblés par le marché pour de très courtes périodes allant de quelques jours à 1 semaine.

## Les enseignements de la Province de Namur

Plusieurs enseignements ressortent de la démarche et de l'expérience de la Province en matière de marchés publics responsables :

- mettre autour de la table toutes les parties prenantes pour la rédaction du cahier des charges est un élément clé pour obtenir un marché qui répond aux besoins des bénéficiaires et qui intègre des critères durables ;
- adopter des petites mesures est une solution permettant d'aller vers un changement progressif lorsque la situation ne permet pas une transition radicale vers une commande publique durable ;
- il est important de se positionner dans une démarche à la fois créative, ambitieuse et raisonnée, dynamique et évolutive, et notamment d'évaluer à chaque nouvelle période de marché l'efficacité des éléments durables du marché pour réadapter la rédaction du cahier des charges ;
- il est essentiel de prévoir dans le cahier des charges, un contrôle externe, par un organisme indépendant, pour garantir le respect des critères du marché ;
- il est important de s'assurer que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du marché, par exemple le personnel de service ou les instituteurs, comprennent ce qu'est l'alimentation durable ;
- il est également fondamental de mener des campagnes soutenues d'éducation et de sensibilisation des bénéficiaires (élèves).

## Contacts

Pour les questions administratives et juridiques :

### **Marie Béatrice Neulens**

Chef de bureau administratif

[beatrice.neulens@province.namur.be](mailto:beatrice.neulens@province.namur.be)

Pour les questions d'alimentation saine et durable :

### **Nanou Carels**

Premier attaché spécifique, Chargée de missions Alimentation saine et durable

[nanou.carels@province.namur.be](mailto:nanou.carels@province.namur.be)

# MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACQUISITION DE DENRÉES ALIMENTAIRES DESTINÉES À LA PRÉPARATION DE REPAS S'INSCRIVANT DANS UNE DÉMARCHE D'ALIMENTATION DURABLE POUR LA CRÈCHE COMMUNALE « ILE AUX TRÉSORS ».

Ville de Wavre

## Contexte

La crèche « Ile aux trésors » a été retenue comme structure pilote dans le cadre d'un projet d'accompagnement visant la mise en place de pratiques exemplaires en matière d'environnement dans le secteur de la petite enfance. Elle a ainsi adopté un plan d'actions de plusieurs axes tels que la gestion des déchets organiques, la mise en place d'un espace potager, la réduction de la consommation de papier et l'inclusion de préoccupations environnementales dans l'élaboration des marchés publics.

Ce marché double s'inscrit dans ce plan. C'est aussi le résultat d'une consultation en amont des utilisateurs des produits du marché qui souhaitent maintenir une activité de cuisine dans la crèche tout en relevant le défi de l'alimentation durable. Le Service achats et marchés publics a également participé activement à des formations et des rencontres de producteurs pour se familiariser avec la réalité de l'offre.

## Les objectifs du marché

Le marché a pour objectifs :

- d'obtenir entre 10 et 50 % d'aliments biologiques ;
- de se fournir en fruits et légumes de saison ;
- de réduire le suremballage ;
- d'utiliser des produits issus du commerce équitable dans la mesure du possible et de façon cohérente.

Pour le Service Achats de la ville de Wavre ces 4 objectifs reprennent « l'essence » même d'un marché public s'inscrivant dans une démarche d'alimentation durable et incluant les points essentiels que sont :

- la réduction des coûts ;
- la réduction des gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, etc. ;
- la protection de la santé des enfants.

## Critères utilisés

### L'objet du marché

L'objet du marché évoque le cadre général du marché qui s'inscrit dans une démarche d'alimentation durable et reprend la définition du développement durable du rapport de Brundtland (1987).

### Les spécifications techniques

Les spécifications techniques mettent l'accent sur le développement durable notamment grâce aux critères suivants :

- les œufs sont issus du mode d'élevage au code 0 et 1 de la directive 2002/4/CE;
- 50 % des légumes et féculents doivent être issus de l'agriculture biologique;
- le calendrier des fruits et légumes de saison est respecté;
- la viande de porc respecte au minimum un cahier des charges d'un label de qualité différenciée (Porc plein air, Nutri'bel, Filière Fleuri, Porc Aubel ou équivalent);
- les poissons doivent être issus de l'aquaculture ou de la pêche durable (MSC ou ASC ou équivalent);
- 50 % des fruits exotiques doivent être issus du commerce équitable.

### Les résultats

En pratique, la ville de Wavre a pu constater que les dépenses en alimentation de la crèche ont été réduites du tiers. Tout le public concerné par le marché, que ce soit les enfants, les parents, le personnel de cuisine de la crèche et la diététicienne sont maintenant sensibles et vigilants à garder une alimentation saine, variée et d'un apport nutritionnel optimum. Ils ont également remarqué une réelle différence dans les emballages et produits utilisés. Ceux-ci sont livrés dans des bacs/casiers récupérés par le fournisseur.

### Les enseignements de la Ville de Wavre

Il est important de réfléchir sa démarche et de participer à des formations, des rencontres avec le secteur afin de se sensibiliser aux réalités entourant un marché de fournitures de denrées alimentaires durables.

### Contacts

#### **Xavier Vervoort**

Service achats de la Ville de Wavre

[xavier.vervoort@wavre.be](mailto:xavier.vervoort@wavre.be)

# MARCHÉ PUBLIC DE CONCEPTION, RÉALISATION ET FINANCEMENT D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE BIOMASSE

Prix coup de cœur du jury

Ecole Notre Dame de Céroux-Mousty

## Le contexte

L'école Notre-Dame de Céroux-Mousty est un établissement d'enseignement fondamental du réseau catholique qui accueille des enfants en maternelle et en primaire.

Elle a souhaité s'engager dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments, ainsi que dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en promouvant l'utilisation rationnelle et durable de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. L'école a également souhaité agir de manière à s'inscrire dans les objectifs de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, mais également du Plan Air-Climat-Energie adopté par la Région wallonne.

## Les objectifs du marché

L'objectif principal vise à réduire l'empreinte carbone de l'école grâce au remplacement des chaudières actuelles des bâtiments de l'école par une chaudière biomasse. Le marché poursuit également un objectif pédagogique en saisissant l'opportunité présentée de sensibiliser les enfants aux émissions de gaz à effet de serre.

## Les critères utilisés

### L'objet du marché

L'objet du marché sous-entend une importance primordiale à l'aspect environnemental de la demande. Il s'agit de fournir un moyen de chauffage des bâtiments par une source renouvelable et d'optimiser l'efficacité énergétique des chaudières pendant leur utilisation.

### Les spécifications techniques

Les spécifications techniques comprennent notamment un chapitre consacré aux exigences du respect des normes sociales et éthiques. Elles contiennent également une clause sociale pour la phase des travaux du marché.

### Les conditions d'exécution

Des mesures sont prises pour assurer le respect des exigences les plus strictes en matière de travail sur les plans social, éthique et sécuritaire pendant les travaux des bâtiments.

Ensuite, pour la phase d'exploitation [15 ans minimum], un accent a été mis sur le suivi de l'optimisation énergétique avec une exigence sur le reporting cyclique de l'installation.

## Les résultats

A ce jour, le marché est attribué et en cours d'exécution. Il est trop tôt pour parler de résultats opérationnels et d'impacts chiffrés. Cependant, l'attribution du marché révèle une bonne préparation du marché consistant en :

- la réalisation d'une analyse des besoins;
- la réalisation d'une étude technique et d'une estimation financière;
- une implication en amont des utilisateurs.

Les impacts durables espérés sont :

- au niveau économique : une réduction de moitié des coûts de carburants actuels [sans compter l'investissement];
- au niveau environnemental : l'impact sur l'environnement est direct puisque le gaz et le mazout sont remplacés par une utilisation de copeaux de bois. Le bilan CO2 sera donc nul ;
- au niveau social : la mise en œuvre de l'installation et sa maintenance à long terme sont mises dans les mains de PME locales. Le combustible bois sera fourni durant toute la durée du contrat de 15 ans au minimum par une entreprise de travail adapté [ETA], à partir de bois principalement issus de l'élagage ;
- au niveau éthique : les sociétés désignées comme adjudicataires donnent l'assurance du respect complet des règles sociales. Ces règles sont vérifiées durant l'exécution par des contrôles continus.

## Les enseignements de l'école Notre-Dame de Céroux-Mousty

Ce marché public témoigne d'une intention forte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le succès de la bonne exécution du marché est garanti par une bonne préparation [intention claire, analyse des besoins, étude technique, implications des utilisateurs, etc.].

## Contacts

Ecole Notre-Dame de Céroux-Mousty - Par mail uniquement :

### **Vincent Lecat**

Membre bénévole du pouvoir organisateur

[lecat.vincent@gmail.com](mailto:lecat.vincent@gmail.com)

## MARCHÉ STOCK DE POTELETS DE SIGNALISATION EN BOIS DURABLE

Commune de Wanze

### Contexte

La commune de Wanze a dû renouveler un marché de potelets signalétiques en bois. Elle a souhaité le faire sans sacrifier la qualité et la facilité de mise en œuvre, mais également en s'inscrivant dans une démarche durable.

### Les objectifs du marché

Ce marché de fournitures vise l'acquisition de potelets de signalisation en bois durable afin de ne pas contribuer à la déforestation des forêts tropicales.

#### Les critères durables dans l'objet du marché

Il est nécessaire d'introduire la dimension environnementale, sociale ou éthique dans la description de l'objet du marché. L'ensemble des clauses d'un cahier des charges doivent en effet toujours être en lien avec l'objet du marché. En précisant, dans l'objet du marché, que le pouvoir adjudicateur poursuit un objectif social, environnemental ou éthique complémentaire aux travaux, services ou fournitures requis, cela consacre le lien entre l'objet du marché les clauses spécifiques.

Mentionner l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans l'objet du marché permet également d'attirer l'attention des soumissionnaires sur l'importance que revêt cet aspect pour le pouvoir adjudicateur.

### Critères utilisés

#### L'objet du marché

L'objet du marché précise d'emblée que les potelets seront fabriqués à partir de bois durable.

#### Les spécifications techniques

Les spécifications techniques précisent l'objet du marché. Les potelets de signalisation doivent être de forme carrée en tête de diamant, et fabriqués à partir de chêne issu de forêts gérées durablement (label PEFC ou FSC).

### Les résultats

Ce marché permet de valoriser une filière bois provenant de forêts gérées durablement.

## Les enseignements de la Commune de Wanze

Ce marché public responsable montre l'importance d'une réflexion en amont avec les fournisseurs et les utilisateurs visant le bon sens et bousculant certaines habitudes :

- répondre aux besoins (durabilité des potelets et facilité de mise en œuvre) ;
- refuser de contribuer à la déforestation.

L'intention finale étant d'inspirer d'autres communes dans une démarche simple similaire pour augmenter l'impact quantitatif.

## Contacts

**Pascal Sermeus**

Commune de Wanze, Service des Marchés publics

[marchespublics@wanze.be](mailto:marchespublics@wanze.be)

## Le contexte

La SWDE produit et distribue chaque année plus de 100 millions de m<sup>3</sup> d'eau pour 2,4 millions de clients de Wallonie. Elle capte et distribue une ressource naturelle vitale et fragile. Dans ces activités, la SWDE vise à minimiser l'impact environnemental par l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources, la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que par le contrôle de la production et du tri des déchets. En outre, la SWDE est engagée dans une politique environnementale (certifiée ISO 14001).

## Les objectifs du marché

Le marché vise la collecte et la valorisation des déchets sur tous les sites de la SWDE répartis dans toute la Wallonie. Le cahier des charges indique que l'objectif est de limiter l'impact environnemental des activités de la SWDE.

## Les critères utilisés

### L'objet du marché

La gestion des déchets reprise dans le marché comprend :

- la location ou l'achat de conteneurs de volume adaptés aux besoins ;
- la collecte des déchets par vidange de conteneurs ;
- la valorisation ou l'élimination de ces déchets ;
- la gestion des certificats pour le compte de la SWDE ;
- les états d'avancement mensuels.

Le marché est divisé en 8 lots : lot 1 : déchets industriels banals (DIB) ; lot 2 : papiers-cartons, PMC tuyaux plastiques et films plastiques d'emballage ; lot 3 : déchets dangereux ; lot 4 : métaux ferreux ; lot 5 : métaux non-ferreux ; lot 6 : déchets inertes ; lot 7 : déchets de laboratoire ; lot 8 bois A+ B.

Cette division en lot par type de déchets vise à permettre la collaboration avec des spécialistes capables de valoriser au mieux chaque type de déchets par la réutilisation, le recyclage ou un traitement spécifique facilité par une collecte sélective.

## Les critères de sélection des candidats

La SWDE a imposé deux certifications en critère de sélection des candidats : ISO 900001 et ISO 14001. Elles sont la garantie de la mise en place de système de gestion de ses propres incidences au niveau environnemental et d'amélioration continue.

## Les critères d'attribution

En plus du prix de l'offre, 35 % des points ont été attribués à la qualité de l'interface électronique. D'autres critères d'ordre éthiques ou environnementaux ont été envisagés, mais abandonnés faute de pouvoir les vérifier (certificat de sécurité, bilan carbone, respect de la hiérarchie des déchets, etc.).

## Les critères d'exécution

L'exécution du marché impose :

- un modèle d'état d'avancement mensuel (suivi des prestations et registre des déchets) ;
- une traçabilité de chaque type de déchets permettant de déterminer, quantifier, analyser et au final agir sur la réduction des déchets ;
- une gestion 100 % informatisée des informations (zéro papier).

## Les résultats et impacts durables

Au niveau environnemental :

- la gestion par type de déchet permet d'augmenter les quantités de déchets triés suivant un traitement spécifique ;
- de manière générale, la propreté et l'hygiène des sites et par voie de conséquence, le bien-être au travail s'en sont trouvés grandis ;
- moins de déchets papier imposés par la gestion électronique des flux de déchets ;
- certains « déchets » sont devenus des ressources ou matières premières secondaires, ce qui représente en plus un avantage économique.

Au niveau économique :

- malgré l'augmentation du nombre de types de déchets et d'enlèvement, le coût global de gestion des déchets s'est réduit de 33 %.

## Les enseignements de la SWDE

Ce cahier des charges relatif à la collecte et la valorisation des déchets est le résultat des enseignements tirés du marché précédent ainsi que de rencontres, questionnements et réflexions avec les parties prenantes de la gestion de déchets. Ce marché permet ainsi d'avoir une connaissance bien plus précise des flux de déchets ainsi que du coût qu'ils représentent par type de déchet et par site de production.

La bonne exécution de ce marché passe également par :

- une communication vers toutes les parties prenantes ;
- un suivi assidu de l'exécution continue du marché.

### Consulter le marché

En vertu de l'article 51 de la loi du 17 juin 2016, les pouvoirs adjudicateurs peuvent réaliser des consultations du marché en vue de préparer la passation du marché. Cela permet au pouvoir adjudicateur de se renseigner sur les innovations et les évolutions en matière de produits et de techniques. C'est également une manière d'informer les opérateurs économiques du marché que vous préparez.

Dans ce cadre-là, les pouvoirs adjudicateurs peuvent demander ou accepter les avis d'organismes publics/privés, d'acteurs du marché ou d'experts indépendants.

Cette consultation doit avoir lieu avant qu'une procédure de passation ne soit entamée, et ne peut pas consister en une forme de pré-négociation avec certains opérateurs économiques. Elle ne peut pas avoir pour effet de fausser la concurrence et d'entraîner une violation des principes de non-discrimination et de transparence.

Pour plus d'information, consultez la note de cadrage juridique disponible sur le Portail des marchés publics.

## Contacts

### **Sandra Corman**

SWDE - Pôle Technique/Supply chain Logistique

[sandra.corman@swde.be](mailto:sandra.corman@swde.be)

### **Martine Landenne**

SWDE - Pôle RH Juridique Achats/Service Achats

[martine.landenne@swde.be](mailto:martine.landenne@swde.be)



# MARCHÉ PUBLIC - CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT (STI)

Prix du marché public le plus innovant

Ville de Namur

## Contexte

Par ce marché, la ville de Namur souhaite se doter d'un Système de Transport Intelligent (STI). Il s'agit de concevoir et de développer une solution globale de gestion dynamique de la mobilité à l'échelle de la ville, dans une démarche de développement durable : réduction de la congestion automobile, valorisation des moyens de transport alternatif à la voiture et amélioration de la qualité de l'air.

Le STI se veut innovant en se basant sur les TIC. Le STI devrait permettre de suggérer le parcours multimodal aux citoyens le plus intéressant, en temps réel.

Ce marché s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets FEDER pour lequel la Ville de Namur a été retenue.

## Les objectifs du marché

Le marché vise à équiper la ville de Namur d'un système global, intégré et ouvert de données de mobilité :

- la récolte de données : au travers des données mobilité existantes et collectées par des équipements STI (caméras et capteurs);
- l'intégration des données dans un tableau de bord de gestion dynamique de la mobilité;
- la mise à disposition de ces données au travers d'une interface web pour les citoyens, sous la forme d'un tableau de bord multimodal;
- la mutualisation de données anonymes sous licence Open Data.

Concrètement, le STI devrait permettre de :

- diffuser de l'information aux citoyens en temps réel pour influencer leurs comportements dans une démarche de « Développement durable ». Il s'agit de donner des informations de parcours en temps réel pour fournir la meilleure accessibilité multimodale, ainsi que des informations sur la qualité de l'air;
- affiner et développer une stratégie en matière de mobilité grâce aux données collectées qui serviront d'outil d'aide à la décision.

## Critères utilisés

### L'objet du marché

L'objet du marché « Conception et réalisation d'un Système de Transport Intelligent (STI) » s'inscrit dans une démarche de développement durable, en particulier :

- la réduction de la congestion automobile;
- la valorisation des moyens de transport alternatifs;
- l'amélioration de la qualité de l'air.

## Les spécifications techniques

Le STI se base sur une importante base de données avec une phase de récolte, d'intégration et de mutualisation. Aussi, les spécifications techniques insiste-t-elle sur :

- une mise à disposition de ces données sous licence Open Data (gratuite et accessible) ;
- un traitement des données par des technologies modernes Open Source afin de garantir l'évolutivité du système ;
- le traitement anonyme des données et conforme au RGDP.

## Les critères d'attribution

Les critères d'attribution se présentent comme suit :

Description	Poids
Qualité du système de gestion intégrée	45 points
Stratégie détaillée sur un axe prioritaire	30 points avec une préoccupation de l'intégration urbanistique et paysagère des équipements prévus
Qualité des propositions pour les axes secondaires et la ceinture	20 points
Prix	5 points

Les critères d'attribution mettent clairement l'accent sur la qualité du STI proposé ainsi que sur l'accessibilité à l'information par tous les utilisateurs.

## Les résultats et les impacts

Les résultats ne sont pas encore mesurables. Les impacts souhaités sont :

- pour les citoyens : une réduction de la congestion automobile, une valorisation des moyens des transports alternatifs à la voiture par des changements de comportement des usagers et l'amélioration de la qualité de l'air ;
- pour la ville de Namur : une nouvelle stratégie et un outil d'aide à la décision en matière de mobilité grâce aux données récoltées.

## Les enseignements de la Ville de Namur

Ce marché a trouvé offre suite à deux démarches de la Ville de Namur permettant de mieux définir ses besoins et d'approfondir ses connaissances techniques.

- Une meilleure connaissance de l'offre grâce à des rencontres et journées d'étude avec des acteurs de la mobilité ;
- Une meilleure connaissance des enjeux par des rencontres avec des opérateurs publics gestionnaires de STI.

## Contacts

### Mory Bruges

Ville de Namur - Service administratif et juridique des Voies publiques

[mory.bruges@ville.namur.be](mailto:mory.bruges@ville.namur.be)

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE BUREAU ADMINISTRATIF (REZ+ 5 ÉTAGES)

IGRETEC

## Le contexte

L'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques (IGRETEC) est une intercommunale active dans une vingtaine de métiers. Dans le cadre d'un plan de rénovation énergétique du Site Sonaca, IGRETEC a conçu un bâtiment de bureaux, appelé GREEN SONACA, visant à rassembler une partie du personnel de la SONACA jusqu'ici éparpillé sur le site dans des entités préfabriquées, mal isolées et énergivores.

## Les objectifs du marché

Le marché de travaux prévoit :

- la construction d'un bâtiment administratif (rez+5 étages) abritant les bureaux ;
- la réalisation des voiries d'accès ;
- la réalisation d'un parking ;
- l'aménagement paysager ;
- la mise en service de la construction.

Les clauses administratives et techniques sont largement documentées.

## Les critères utilisés

### Les spécifications techniques

Les clauses techniques prévoient certaines dispositions environnementales, notamment :

- la tenue d'un registre des déchets issus de la démolition ;
- une performance énergétique certaine pour le bâtiment ;
- le choix de matériaux minimisant les besoins d'entretien, les réparations ou le remplacement et/ou permettant le recyclage.

Des clauses éthiques ont été introduites dans le cahier spécial de charges visant à favoriser l'accès du marché public aux PME et TPE ; privilégier le rapport qualité/prix plutôt que le prix ; garantir l'emploi et le respect du droit du travail.

### **Le guide « promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social »**

La Région wallonne a développé un guide pratique pour les marchés publics de travaux « promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social ».

Ce guide, adopté par le Gouvernement wallon, a été adapté à la législation relative aux marchés publics de 2016.

Ce guide est issu d'une collaboration entre le SPW, l'Union des villes et des communes de Wallonie, et de la Confédération de la Construction wallonne. Il propose 3 outils pratiques, indissociables, qui peuvent être intégrés dans les cahiers spéciaux des charges de travaux des pouvoirs adjudicateurs qui souhaitent lutter contre le dumping social. Il est disponible sur le portail des marchés publics et sur le site du développement durable en Wallonie.

## Les critères de sélection des candidats

Les soumissionnaires sont invités à s'engager sur l'honneur relativement aux clauses anti-dumping social, sous peine de nullité de l'offre. Le pouvoir adjudicateur se donne les moyens de vérifier les engagements pris sur chantier.

## Les critères d'exécution

Des réunions de chantier hebdomadaire sont organisées avec les intervenants concernés par les différentes phases pour assurer un suivi fluide de l'exécution.

## Les résultats et impacts durables

Au niveau environnemental :

- l'isolation, les protections solaires, les systèmes de régulation du chauffage, de la ventilation et des ascenseurs devraient permettre de réduire drastiquement l'empreinte du bâtiment et ses consommations. Il en est de même via la récupération de l'eau de pluie.

Au niveau social :

- la surveillance drastique du suivi du chantier permet de lutter contre la fraude sociale ;
- l'application d'un ratio à la sélection qualitative permet de ne pas retenir les entreprises qui sous-paient leur personnel. La maîtrise des conditions de la sous-traitance a permis de lutter contre le dumping social.

## Les enseignements d'IGRETEC

La réflexion en amont de la rédaction devrait permettre d'atteindre les objectifs visés :

- une analyse des besoins des utilisateurs notamment sur le confort thermique du bâtiment a été réalisée pour garantir ce confort quelles que soient les conditions d'occupation ;
- la prise en compte du coût d'entretien et des consommations a permis d'orienter le choix des équipements et techniques à mettre en place ;
- les installateurs restent liés au pouvoir adjudicateur pendant 2 ans pour pouvoir apporter les correctifs nécessaires et adapter les techniques aux besoins des utilisateurs à la mise en service du bâtiment.

## Contacts

**Katherine Chevalier**

Secrétaire générale

[katherine.chevalier@igretec.com](mailto:katherine.chevalier@igretec.com)





Éditeur responsable :  
Sylvie MARIQUE, Secrétaire générale - SPW  
Place Joséphine-Charlotte, 2 - 5100 Namur

Mars 2019